

# LUXEMBOURG



Allocution de

**S.E.M. Jean-Marc Hoscheit**  
**Ambassadeur, Représentant Permanent**  
**du Grand-Duché de Luxembourg**

**devant la 6<sup>ème</sup> session**  
**de l'Assemblée des Etats parties**  
**au Statut de Rome**  
**de la Cour Pénale Internationale**

**New York, le 4 décembre 2007**

Seul le discours prononcé fait foi

MISSION PERMANENTE DU LUXEMBOURG AUPRES DES NATIONS UNIES  
17 BEEKMAN PLACE, NEW YORK, N.Y. 10022 TEL. (212) 936-3589

Monsieur le Président,

Dès la négociation du Statut de Rome, le Luxembourg s'est considéré comme un ami de la Cour Pénale Internationale et c'est avec conviction que nous avons appuyé et accompagné les diverses phases de sa mise en place. Aujourd'hui, près de dix ans après la signature du Statut, nous pouvons tirer une légitime fierté de ce qui a été accompli : l'établissement d'une juridiction internationale solide et crédible, pleinement opérationnelle, qui est désormais appuyée par 105 Etats-parties. Comme nous l'ont rappelé vendredi le Président Kirsch et le Procureur Ocampo – dont nous saluons l'œuvre et le dynamisme tourné vers l'avenir – la Cour a engagé des enquêtes et des procédures dans quatre cas. Les victimes participent désormais aux procédures et le Fonds pour les victimes fonctionnent et mon pays s'appête à y verser sous peu une nouvelle contribution volontaire. Enfin, et je cite, « il est reconnu de manière croissante que la Cour a l'impact pour lequel elle a été créée par les Etats-parties en contribuant à la dissuasion des crimes et en améliorant les chances d'une paix durable » (fin de citation). Notre reconnaissance va à tous ceux, représentants des Etats-parties, membres et personnels de la Cour, représentants des ONG et de la société civile, qui ont rendu cette importante œuvre collective possible.

Comme l'a rappelé à cette tribune le représentant de la présidence portugaise de l'Union européenne, dont nous appuyons pleinement la prise de position, « la paix et la justice sont des objectifs qui ne sont pas en conflit. Bien au contraire, de notre point de vue une paix durable ne peut être réalisée si les demandes pour une responsabilité individuelle pour les crimes internationaux les plus graves ne sont pas rencontrées de manière adéquate ».

Monsieur le Président,

La lutte contre l'impunité doit rester inscrite au cœur de la réalité internationale. Elle reste une exigence politique et morale incontournable, tout comme elle constitue une obligation légale forte qui fait désormais partie du patrimoine commun de l'humanité. La C.P.I. se situe au centre de ce dispositif juridictionnel international, dont l'action fondée sur les principes de l'Etat de droit doit permettre de poursuivre efficacement les auteurs des crimes les plus graves, donner aux victimes le réconfort de la justice accomplie et, à travers le caractère de plus en plus crédible et inéluctable de son action répressive, dissuader les auteurs potentiels de leurs intentions criminelles. Ce faisant, la Cour apporte une contribution essentielle à la promotion du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de l'Etat de droit à l'échelle globale. L'émergence d'un tel ordre international fondé sur le respect de la règle de droit trouve l'appui constant de mon pays.

Monsieur le Président,

Afin que la Cour puisse jouer pleinement son rôle, il faut poursuivre sans relâche les efforts vers son universalisation et la préservation de l'intégrité du Statut de Rome et la mise en œuvre du Plan d'action nous fournit des appuis essentiels à cet égard.

Il faut aussi que l'action de la Cour soit appuyée et complétée par la coopération déterminée et sans faille de la communauté internationale. Sans ce relais indispensable, elle serait condamnée à l'impuissance. Sa crédibilité même est à ce prix. Il est essentiel que ses actes de procédure – et en premier lieu ses mandats d'arrêt – soient exécutés intégralement et sans délai. Ainsi la pleine mise en œuvre par le Soudan de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité, l'adoption de laquelle le Luxembourg a contribué au titre de sa Présidence de l'Union européenne en 2005, et, en particulier, l'exécution de tous les mandats d'arrêt est et reste une exigence légale incontournable.

Afin de compléter notre dispositif juridique, il convient également d'exécuter les mandats pendants et, en particulier, de mener à bien, en vue de la conférence de réexamen, les négociations sur la définition du crime d'agression, car il s'agit là d'une lacune juridique significative qu'il s'agira de combler, notamment au regard, encore une fois, de l'effort dissuasif que la répression de ce crime grave devra avoir.

Il faut enfin que la Cour soit dotée – dans le cadre d'une gestion financière saine et prudente – des moyens financiers adéquats et d'infrastructures appropriées afin qu'elle puisse exécuter au mieux sa mission. A cet égard, la mise en place de bureaux sur le terrain et de missions d'information, notamment auprès des groupes de victimes et des populations concernées nous paraît être un enrichissement bienvenu de la panoplie d'action de la Cour et d'une dimension importante de la lutte contre l'impunité. Dans cette perspective, le versement intégral et en temps voulu des contributions budgétaires des Etats-parties reste, bien évidemment, indispensable au bon fonctionnement de la Cour.

Monsieur le Président,

Au terme de ce bref passage en revue des principaux thèmes qui retiennent notre attention en relation avec la Cour, permettez-moi de réitérer avec force l'appui du Luxembourg à l'action de la C.P.I., qui plus que jamais, se révèle comme la pièce centrale de la stratégie mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves. La signature, voici près de dix ans, du Statut de Rome a constitué un progrès majeur sur les plans diplomatique, politique et juridique et, j'ose le dire, moral à l'échelle globale et il est de notre responsabilité individuelle et collective d'en protéger, défendre et consolider les acquis. Avec les autres Etats-parties, avec ses partenaires européens, le Luxembourg est et reste prêt à s'engager avec détermination dans cette voie.

Je vous remercie de votre attention.